

PREMIER MINISTRE,

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 84/870 Du 20/09/84
Portant nomination du Directeur de la
Direction Centrale de la Planification
et de la Coordination des Transports

LE PREMIER MINISTRE,

vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

vu l'Arrêté N° 839/74 du 23/10/74 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8/7/75 ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du
Premier Ministre,

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 82/595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités
allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Monsieur DIOULOU Nicolas, Chef de Bureau Principal
Hors classe du cadre administratif de l'Agence Transcongolaise des
Communications, est nommé Directeur de la Direction Centrale de la
Planification et de la Coordination des Transports au Ministère des
Transports et de l'Aviation Civile .

Article 2. - L'intéressé percevra l'indemnité prévue par le décret
N° 82/595 du 18 Juin 1982 susvisé.

.../...

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 20 Septembre 1984

Par le Premier Ministre,



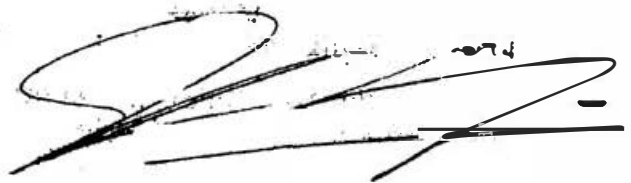
Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Transports
et de l'Aviation Civile,



Hilaire MOUNTHAULT.-

Le Ministre des Finances et du Budget,



Itini OSSETOUMBA-LEKOUNDZOU.-

